/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°89-32 du 24 Janvier I989

Portant nomination de Directeurs au Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre I977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet I988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le Décret N°84-504 du I7 Décembre I984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;

SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du I7 Janvier I989

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du I8 Janvier I989

D E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après, au Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports :

- Directeur Général Adjoint du Ministère :

Camarade Fatiou TOUKOUROU

- Directeur Provincial de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de l'Atacora :

Camarade Hospice S. DARI

.../...

Directeur Provincial de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de l'Atlantique

- Camarade Seko Bio SIMIN

Directeur Provincial de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du Borgou :

- Camarade Inoussa DANGOU

Directeur Provincial de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du Mono :

- Camarade Benjamin Facinou GNAMBAKPO

Directeur Provincial de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de l'Ouémé :

- Camarade Adolphe Mansourou AREMOU

Directeur Provincial de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du ZOU :

- Camarade Mèvognon Emmanuel TOZE.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,

Soule DANKORO
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,

Didier DASSI

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SPD 1 MCJS-MF 8 AUTRES MINISTERES 14 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 3 DB-DSDV-DCOF-DTCP_DI 10 DAN-BN 2 UNB_FASJEP 2 BCP 1 JORPB 1.-